

LA MEMOIRE POUR LES LUTTES

LES ARCHIVES DE LA C.G.T. - R.A.T.P.

édito

LE DROIT A LA CULTURE, LE DEVOIR DES ARCHIVES

Est-il proposé aux agents RATP d'acquérir une culture historique ?

La CGT doit ainsi participer à l'éducation de l'agent et partant à celle du citoyen, à sa prise de conscience politique : tout comme la RATP a besoin d'agents instruits, conscients et actifs, la société a besoin de citoyens possédant ces qualités : son existence et son développement pour l'une, la république et la démocratie pour l'autre sont à ce prix.

Les enjeux d'aujourd'hui poussent à nous interroger sur ce que l'on sait de l'histoire, sur ce qu'elle nous enseigne. Mais le savoir et sa propagation peuvent être précaires, remis en question par des débats tendancieux, des controverses malveillantes et nuisibles, des polémiques soutenues par l'irrationnel ou l'obscurantisme.

C'est l'ambition des archives de faire en sorte que tout ce qui est écrit puisse être vérifiable, d'assurer la véracité des faits, de relater ce qui s'est réellement passé ou de nous révéler l'idée la plus juste que l'on puisse se faire des événements.

C'est l'ambition des archives d'œuvrer à la démonstration de l'enchaînement des causes et des effets, de maîtriser la chronologie des faits pour construire une histoire politique.

C'est l'ambition des archives de contribuer au développement de notre intelligence, d'asseoir les fondations de la trilogie "s'intéresser - comprendre - agir".

C'est l'ambition des archives de permettre d'approfondir nos connaissances, de combler nos déficiences, de comprendre aujourd'hui, de transmettre notre culture, d'expliquer pour agir.

C'est l'ambition des archives de nous amener à prendre du recul face à la confusion de l'instantané et de la prolifération médiatique.

C'est l'ambition des archives d'aiguiser notre conscience, d'étayer notre sens critique, de privilégier notre sens du raisonnement, nous faire aimer analyse et démonstration.

C'est l'ambition des archives de faire surgir des ouvertures, des doutes, des constructions, des interrogations, des convictions, en tout cas de nous bâtir pour être un citoyen vivant, libre, cultivé et responsable.

C'est l'ambition des archives de nous inciter à dépasser l'idéologie existante, à nous réveiller en dépit des somnifères que nous inflige le pouvoir dominant.

C'est l'ambition des archives de forger une mémoire, d'aider à constituer un patrimoine culturel afin de permettre à chacun de trouver et d'affirmer son identité.

C'est l'ambition des archives d'être le socle de l'éducation publique et de créer un outil de formation pour les agents.

C'est l'ambition des archivistes CGT RATP de proposer grâce au centre d'Archives de Fontenay-les-Briis, une autre source de savoir, une autre source de culture.

C'est pour cela que l'existence de ce centre d'Archives est importante et prometteuse.

C'est pour cela qu'il est ouvert à tous les militants, à tous les agents, sans élitisme ni condescendance comme certains autres services d'archives.

C'est pour cela qu'il accueille tout agent, tout chercheur, qu'il veut y favoriser la venue du plus grand nombre pour que chacun s'approprié l'histoire et la culture de l'entreprise.

SYNDICATS D'EXTREME DROITE

Hier, Demain ?

La tentative du "front National" d'occuper, par l'intermédiaire de syndicats, le terrain social dans les entreprises publiques, comme la RATP, ou dans les administrations comme la police, montre que la menace est évidente.

Soyons vigilants, la bête est assoupie, elle ne dort jamais.

Question : dans le passé, des syndicats d'extrême-droite ont-ils existé soit au métro, soit au bus ?

"Le travailleur du Métro", journal de la CGT à la Compagnie du Métropolitain de Paris (CMP) avant la guerre de 39/45 va nous éclairer sur la question posée.

Deux articles, l'un dans le n°26 de février 1938, signé CLOTRIER délégué ouvrier, l'autre dans le n°39 de mars 1939 signé BRUNET conducteur à porte d'Ivry dévoilent l'activité et les objectifs du "syndicat Professionnel Français du Métropolitain de Paris".

- CLOTRIER titre alors son article : "A propos des syndicats fascistes. L'action de la CSPF dans le métro".

Il écrit :

"CSPF veut dire : Confédération des syndicats professionnels français, dont le siège est, 66 rue La Boétie, Paris (8^{ème}), "sans téléphone" et 7, rue Jean mermoz Paris (8^{ème}), téléph. Elysées 58-45, 46 et 47.

Cette confédération a un syndicat dans le métro qui s'intitule : Syndicat Professionnel des ouvriers et employés des chemins de fer du métropolitain"...

Ses tracts nous demandent si nous avons pensé à la liberté en France que chacun de nous veut conserver. A cela, je réponds ; nous luttons et lutterons toujours plus fortement contre ceux de la CSFP qui prétendent défendre les intérêts des ouvriers dans ce genre de syndicalisme ...".

S'adressant aux adhérents de ce syndicat, notamment aux jeunes, CLOTRIER conclut que : "leur place de travailleurs que nous croyons honnêtes est parmi nous et non dans le milieu des cagouards assassins d'ouvriers".

- BRUNET cite dans son article : "ce qu'est le SPF du Métro". Deux textes significatifs sur l'attitude du "syndicat Professionnel Français du métro" qui publie un journal intitulé "journal du Métro".

Dans celui de janvier 1939, sous la plume de PEYRAS, membre du "SPF" on peut lire : "Si le sort de la France nécessite de la part de tous le sacrifice immédiat d'une augmentation des heures de travail nous sommes tous prêts, je m'en porte garant, après avoir pris connaissance des motifs de cette augmentation, à accepter ce sacrifice".

Les 12 et 13 novembre 1938, le gouvernement DALADIER/REYNAUD a publié une série de décrets/lois qui remettent en cause les acquis des grèves de 1936 et du Front Populaire notamment la semaine de 40 heures. Après la parution de ces décrets/lois, la commission administrative de la CGT, réunie le 25 novembre, a

appelé à une grève générale pour le 30 novembre. La veille de la grève, le "syndicat professionnel français" a adressé à M. Paul MARTIN, directeur général de la CMP, la lettre suivante :

- "Monsieur Paul MARTIN Administrateur délégué Directeur général Compagnie du métropolitain.

Considérant que l'ordre de grève générale lancé pour le mercredi 30 novembre 1938 par la CGT n'a aucun motif d'ordre professionnel, mais, au contraire, purement politique et révolutionnaire.

Le Syndicat Professionnel Français du Métropolitain de Paris déclare ne pas s'associer à un tel mouvement qu'il réprouve parce que contraire aux intérêts de ses adhérents de classe laborieuse en général et du pays tout entier.

En conséquence de ces observations, qui se placent strictement sur le plan professionnel, il vous fait savoir que ses adhérents, soucieux avant tout de l'intérêt de leur profession, ne sauraient, en aucun cas, se solidariser avec une grève d'ordre politique n'ayant aucun caractère se rapportant à la défense de leurs intérêts dans la profession et que, dans ces conditions :

Ils assureront leur service si le gouvernement et la compagnie font respecter la liberté du travail en rendant possible leur accès au lieu de leur emploi.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, etc..."

- Par la réquisition et l'occupation militaire des lieux de travail, le gouvernement brise la grève dans le secteur public. Dans la nuit du 29 au 30 novembre, "toutes les stations, tous les terminus étaient occupés militairement"⁽¹⁾.

- Les dépôts de bus également. 32 grévistes au métro seront suspendus. Parmi eux, le Camarade NEGRONI Matricule 12, le plus vieux syndiqué du métro, entré à la compagnie en 1901⁽¹⁾.

⁽¹⁾Le Travailleur du métro n°36 – décembre 1938

- L'année 1938 est riche en bouleversements et affrontements. La lutte des classes au cours des années qui précèdent la guerre 39/45 s'exerce dans toute sa violence.

- Le 18 juin 1936, le gouvernement du Front Populaire dissout les ligues fascistes. Le même jour, des dissidents de "l'action française" (extrême-droite) décident d'entrer dans la clandestinité et fondent "le Comité Secret d'action Révolutionnaire" plus connu sous le nom de "la Cagoule". Ils commettent une série d'attentats sanglants, ils voulaient obtenir le soutien de l'armée et de l'économie pour susciter un Franco en France. Entre autre, MICHELIN et LESIEUR seront leurs financiers.

- CLOTRIER dans son article cité sur l'activité de la CSPF écrit encore ce qui suit : "...Nous savons et nous en avons eu de multiples preuves dans les grèves où ces syndicats payés et

dirigés par le patronat ont joué le rôle de briseurs de grève, allant même jusqu'à l'assassinat de ceux qui comme dans le 15^{ème} arrondissement refusaient de travailler avec eux à des salaires de famine.

Nous avons encore en mémoire l'activité de ces mêmes syndicats qui ont mis où ils sont Mussolini et Hitler, nous savons aussi quels rôles jouent actuellement les syndicats dans ces deux pays à dictature fasciste et nous ne voulons pas être dupes de l'hypocrisie des défenseurs du capital et du patronat, même sous la forme de syndicats professionnels..."

- Le 29 septembre 1938 sont signés les accords de Munich entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne, l'Italie. CHAMBERLAIN, Premier ministre anglais, DALADIER Président du Conseil acceptent les exigences territoriales allemandes à propos de la Tchécoslovaquie. En novembre 1938, Paul REYNAUD a dévalué le franc pour la seconde fois de l'année.

- A propos de la grève du 30 novembre 1938, dans son livre "CGT", René MOURIAUX écrit : "et les grévistes, plus encore dans l'industrie privée que dans le secteur public sont soumis à une répression sans égale dans le passé. Les licenciements, temporaires ou définitifs, tournent autour de 800.000. La revanche de 1936 est éclatante : les décrets/lois ont défait le régime des quarante heures, les limitations à la liberté d'embauche établie par les conventions collectives.

Le mouvement gréviste est battu. La syndicalisation va chuter passant de 5 à 2 millions".

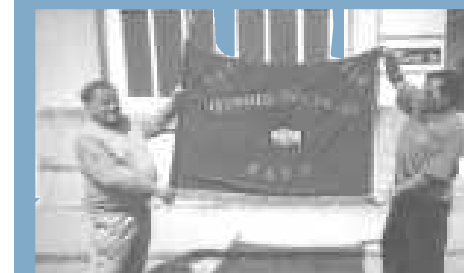
- Dans cette période, des débats internes minent la CGT. Si la réunification syndicale de 1936 a été le moteur des grèves et a aidé à la réalisation du Front Populaire, une partie des dirigeants confédéraux ne l'accepte pas. René BELIN, Secrétaire général adjoint fonde le groupe SYNDICATS.

- Citons à nouveau R. MOURIAUX : "...SYNDICATS" se propose de défendre le pacifisme et l'indépendance syndicale. Le premier axe de son orientation conduit l'organe syndical à refuser le soutien aux républicains espagnols et à prêcher pour la modération aux exigences allemandes. En second lieu, SYNDICATS entend résister à la mainmise des communistes sur le mouvement syndical ...".

- Ce groupe estime également que la politique économique de Front Populaire ne mérite pas d'être

n'oubliez pas

Drapeaux et banderoles sont aussi une richesse de notre patrimoine.



Nous recherchons tous ces témoins de l'activité syndicale et des luttes.

- Aucun document CGT ne doit être perdu, donné ou détruit.
- Notre ambition est de rassembler tous nos documents, quels qu'ils soient, pour permettre l'écriture de notre histoire.

défendue. Le 14 juillet 1940, René BELIN entre dans le gouvernement du Maréchal PETAIN comme ministre de la production industrielle et du travail. Le 16 août 1940, il décrète la dissolution de tous ces groupements syndicaux au plan national, la CGT et la CFTC sont interdites.

Pendant l'occupation allemande et la collaboration du gouvernement de Vichy, CLOTRIER l'auteur de l'article rapporté ici, n'acceptera pas la politique d'indignité nationale de la droite ultra-conservatrice et de l'extrême-droite réunies autour du maréchal PETAIN.

Il entrera dans la résistance et sera fusillé par les allemands en 1944.

"N'oubliez pas que cela fût, non ne l'oubliez pas", "gravez ces mots dans votre cœur, pensez-y chez vous, dans la rue, en vous couchant, en vous levant, répétez-les à vos enfants". (Primo Lévi - "si c'est un homme").

Bibliographie

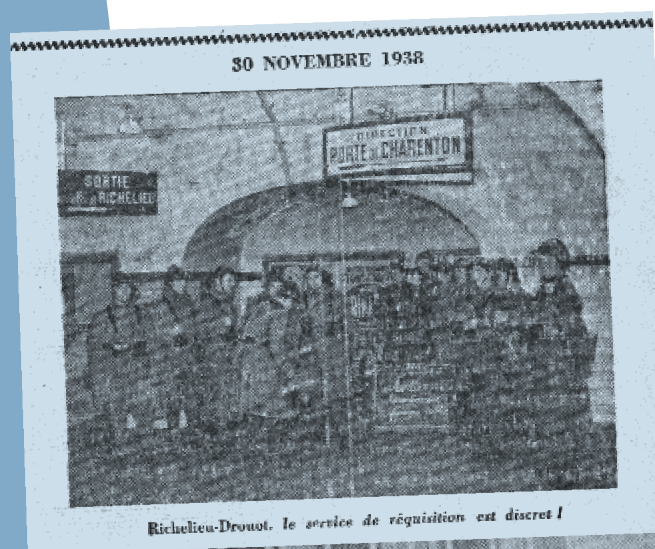
- Le Travailleur du métro N°26,36,39
- La CGT. René Mouriaux. Le Seuil.
- Le mouvement syndical dans la résistance. Ed. La Courtille
- La France de Vichy 1940/1944. Robert O. PAXTON. Le Seuil
- Si c'est un homme. Primo LEVI. Julliar d.
- ARTE : les mercredis de l'histoire : La Cagoule

Rectificatif au n°2 de MEMO DES LUTTES :

Dans l'article sur les grèves de 1953 :

- lire SCHNAIDT et non SCHMIT
- lire RICHROCH et non RICHBOCH

30 novembre 1938...



Archivistes et rédacteurs :
Jean-Michel Barbezat, René
Beaussier, Jean Peyrussie.
Union Syndicale C.G.T. R.A.T.P.
85, rue Charlot 75140 Paris
Cedex 03
Tél. : 01 42 72 88 72
int. 57676
Fax. : 01 19 25 65 41